L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/12/2023
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**
**Absent-es : Victoire BEAUJOU, Nathalie VERGEON, Alain DETOLLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN,**
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Catherine MOULIN
Alain DETOLLE à Francis HOEZELLE
Catherine LESNES à Françoise ROMANET
Olivier MARTIN à Christophe BAUMGARTEN
Nathalie VERGEON à Régis MOREL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
15 DEC. 2023
SOUS-PREFECTURE D'AUBUSSON

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**
**M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**
Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

**DCM 2023/62 :** DETR 2023 / Remise en état de la voirie communale VC12 d'accès à une exploitation agricole au Bois Jambré

Francis Hoezelle, adjoint, informe le conseil de la nécessité de réaliser des travaux de remise en état de la voie d'accès communale VC12 à l'exploitation agricole du Bois Jambré. Cette portion de la VC12 de 150 mètres environ, qui part de l'embranchement avec la piste forestière venant de Corrèze jusqu'aux bâtiments d'exploitation et d'habitation, est très dégradée par les arrivées d'eau venant de la piste. Les pluies d'orage ont soulevé le bitume rendant le passage difficile, des travaux de reprofilage de redirection des eaux pluviales puis de réfection en tri-couche permettrons de rendre l'accès à cette voie qui n'a pas été refaite depuis sa création Le plan de financement est le suivant :

**Plan de financement prévisionnel VC12 Bois Jambré**

| Dépenses en HT | | Recettes en HT | |
|---|---|---|---|
| Nature | Montant | Type de subv + (taux) | Montant |
| Remise en état de la voie d'accès à une exploitation agricole au Bois Jambré | 6 904,20 | DETR (40 %) | 2 761,68 |
| | | Autofinancement | 4 142,52 |
| **TOTAL HT** | **6 904,20** | **TOTAL HT** | **6 904,20** |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus et autorise Madame la maire à déposer la demande de financement DETR correspondante.

Faux-la-Montagne le 8 décembre 2023

La maire ,
Catherine MOULIN

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)